

Loi sur le service national des adresses (LSAdr) pour le service national des adresses (SNA)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Qu'est-ce que le SNA?

Le service national des adresses (SNA) doit donner accès aux données d'adresses des services des habitants communaux et cantonaux au niveau national. Les utilisateurs sont exclusivement des administrations et des tiers mandatés par ces dernières.

Le SNA n'est pas un registre, mais un service qui met à disposition les données des services des habitants sans les modifier. La maîtrise, le traitement et les corrections des données restent, comme auparavant, du ressort des services des habitants des communes et des cantons.

Position des cantons et des associations communales

Lors de la consultation sur la LSAdr, 23 cantons ont explicitement salué la création du SNA. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est également prononcée en faveur de la loi sur le service national des adresses (LSAdr) et de la mise en place du SNA sur la base d'un vote unanime des 26 cantons.

Les associations d'autorités productrices de données (Union des villes suisses UVS, Association des communes suisses ACS et Association suisse des services des habitants ASSH) soutiennent aussi la mise en place du SNA. Il leur importe particulièrement que le SNA réduise les efforts liés à la consultation des adresses, tout en laissant la souveraineté des données aux entités administratives compétentes.

Les cantons et les associations insistent sur la nécessité de poursuivre la numérisation des processus administratifs au-delà des frontières cantonales, ce qui permettrait de réaliser des gains d'efficacité considérables.

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)
Association suisse des services des habitants (ASSH)
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)
Associaziun svizra dals servetschs als abitants (ASSA)



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Quel est l'avantage pour l'administration?

L'administration réalise des économies grâce à un gain d'efficacité résultant de l'automatisation de processus nécessitant beaucoup de personnel, de la réduction des retours de courrier et de la diminution des pertes sur débiteurs. L'utilisation du SNA par les fournisseurs de données simplifie considérablement les processus bureaucratiques complexes et permet ainsi des économies importantes pour les finances publiques.

En outre, le SNA soutient des projets centraux de la Confédération, tels que la refonte du système SYMIC (ERZ), en fournissant des données d'adresse actuelles, ce qui améliore la qualité des données et l'efficacité.

Pourquoi une loi fédérale est-elle nécessaire?

Des données de référence cohérentes et à jour sont essentielles à la numérisation. Le SNA contribue à la modernisation numérique. Un accès national aux données d'adresse signalées des personnes physiques n'est possible que si toutes les instances fédérales coopèrent de manière cohérente. La loi fédérale fournit la base juridique nécessaire pour la mise en place et l'exploitation du SNA.

Les services reposant sur cette base ne doivent pas être prescrits par la loi fédérale et restent ainsi dans la compétence des détenteurs de données (par ex. les cantons).

Principe du «Once Only» et impacts financiers

Le SNA constitue la base pour la mise en œuvre du principe du « Once Only ». Cette tâche ne doit pas incomber à la Confédération, mais aux cantons, en collaboration avec leurs communes et villes.

Les estimations chiffrées la réduction directe annuelle des charges administratives grâce au SNA entre 4 et 13 millions de francs. Les coûts d'exploitation du SNA sont estimés à 1,7 million de francs, ce qui conduit à un bénéfice économique global estimé à 7 millions de francs par an.

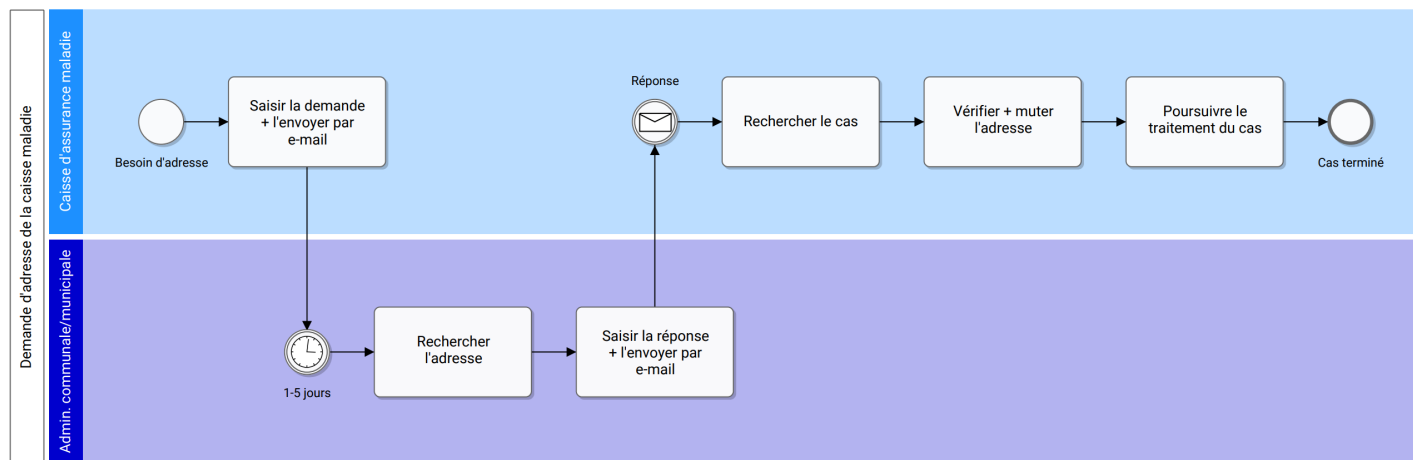
Quel est l'avantage pour les tiers investis d'une mission publique?

À l'avenir, les tiers investis d'une mission légale disposeront d'un guichet unique pour l'interrogation des données personnelles. Cela réduira leurs efforts et les coûts opérationnels liés aux demandes d'adresses. Rien que pour les caisses maladie, qui comptent parmi les principaux utilisateurs de données, selon des chiffres de la ville de Berne, les économies sont estimées à plusieurs millions de francs par an.

Quel est l'avantage pour les habitants?

Le SNA renforce la sécurité juridique des citoyennes et des citoyens en fournissant des données d'adresse fiables et uniformes dans les démarches administratives et l'envoi de documents. Grâce au SNA, les mises à jour d'adresses dans les entités administratives peuvent être effectuées directement par les services des habitants. Le SNA constitue ainsi la base d'une mise en œuvre généralisée du principe du «Once Only» pour les habitantes et les habitants.

Processus d'information sur l'adresse **sans SNA**



Processus d'information sur l'adresse **avec SNA**

